



25 novembre 2025

Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes

Ensemble, faisons flamber le patriarcat et le capitalisme, sources des violences genrées au travail et dans la société !

La CGT appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser lors des actions qui se dérouleront les 22 et 25 novembre en raison de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes. Pleinement engagée dans cette lutte, la CGT réaffirme son soutien et sa solidarité avec les femmes du monde entier, premières victimes des discriminations et de toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, outils de domination et d'exploitation. Nous sommes engagées dans les négociations du futur accord égalité professionnelle femmes et hommes dans la fonction publique, pour intégrer de nouvelles mesures contraignantes pour les employeurs dans la protection des victimes de VSST.

Nous dénonçons fermement les discours d'affichage de Macron et de ses gouvernements qui, dans une logique capitaliste, ne prennent pas la pleine mesure de la situation, ne prennent pas de réelles mesures de prévention et de protection des victimes et sabrent dans les budgets des services publics (de santé, de justice, de protection de l'enfance, territoriaux...). Le futur budget de l'État doit être à la hauteur de l'enjeu, pas d'économie sur la lutte contre les violences. Nous exigeons des actes, pas des promesses !

Du local à l'international, la lutte continue Un combat mondial, toujours d'actualité

Trente ans après le programme d'action de Beijing (1995), les violences faites aux femmes demeurent une pandémie mondiale. Dans tous les pays, les femmes subissent les inégalités économiques, le patriarcat, les guerres ; les crises et les politiques d'austérité fragilisent leurs droits fondamentaux. La journée du 25 novembre, reconnue par l'ONU comme journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, nous rappelle que ces violences ne sont pas une fatalité, mais bien le résultat de choix politiques et sociétaux.

En Iran, des femmes sont arrêtées, torturées, exécutées pour avoir refusé le port du voile obligatoire. En Afghanistan, les talibans ont effacé les femmes de l'espace public. En Ukraine, en Soudan, en Palestine, les guerres nourrissent les violences sexuelles et la domination patriarcale. Aux États-Unis et dans une partie de l'Europe, le droit à l'avortement et les libertés reproductives sont remis en cause.

La montée de l'extrême droite et des idéologies masculinistes, souvent inspirées de modèles américains ou européens réactionnaires, diffuse une vision du monde autoritaire, sexiste et raciste. Ces mouvements veulent renvoyer les femmes à la maison, au silence et à la dépendance économique, en détruisant des décennies de conquêtes sociales et féministes. Face à cette offensive internationale, la solidarité féministe, syndicale et antifasciste est plus indispensable que jamais.

Respecter les engagements internationaux

La France a ratifié la Convention n° 190 de l'OIT sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, mais sans transposer les mesures de la Recommandation n° 206. Ces mesures prévoient pourtant :

- des congés pour les victimes de violences domestiques,
- une protection contre le licenciement,
- des aménagements du temps de travail,
- et une prise en compte de ces violences dans l'évaluation des risques professionnels.

La France doit tenir ses engagements et créer de nouveaux droits sociaux pour les salarié-es victimes de violences.

En France : des chiffres qui révoltent

- 230 000 femmes déclarent des violences sexuelles chaque année, dont 60 % ont entre 18 et 24 ans.
- 373 000 subissent des violences conjugales.
- 96 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en 2023.
- 57 % des violences sexuelles enregistrées concernent des mineur-es.
- 30 % des salariées ont été harcelées ou agressées sexuellement au travail, et 70 % n'en parlent jamais à leur employeur.
- Parmi celles qui parlent, 40 % voient leur situation empirer.

Ces violences s'inscrivent dans un système inégalitaire où les femmes subissent précarité, bas salaires, temps partiels imposés et manque de reconnaissance.

Les lieux de travail ne sont pas épargnés : les violences sexistes et sexuelles existent, mais sont souvent invisibilisées par les employeurs. En effet, ces derniers ne souhaitent surtout pas attribuer de moyens suffisants à la lutte contre le harcèlement et les VSST, encore plus dans un contexte de pression économique menée par l'État sur les collectivités. Malgré tout, traiter le harcèlement et les VSST, au-delà d'un choix politique de la part des employeurs, c'est avant tout une obligation en matière de santé et sécurité au travail. Ils doivent donc y mettre des moyens pour que cela cesse !

Des avancées arrachées, mais encore insuffisantes

Le 23 octobre 2025, l'Assemblée nationale a reconnu le non-consentement comme critère constitutif du viol. Une victoire historique, conquise par des années de luttes féministes, syndicales et citoyennes. Mais cette avancée ne suffira pas sans moyens pour la justice, la police, la prévention et l'éducation. Le droit, sans application concrète, reste lettre morte.

Des moyens à la hauteur de l'urgence

Aujourd'hui, l'État ne consacre que 12,7 millions d'euros par an à la lutte contre les violences sexuelles, soit 0,003 % de son budget. La CGT exige un budget d'au moins 2,6 milliards d'euros, pour mettre fin au sous-financement des structures d'accueil, des services de santé, de la justice et de la formation. Sans argent, il n'y a ni politique publique, ni protection réelle.

.../...

Un continuum de violences : du sexisme ordinaire au féminicide

Du sexisme « ordinaire » au harcèlement jusqu'au féminicide, les violences contre les femmes, depuis l'enfance et pendant toute la vie d'adulte, forment un continuum qui traverse toute la société. Elles touchent les femmes dans la rue, au foyer et au travail.

Pour les femmes et les enfants

Pour la FDSP CGT, il est nécessaire que le 20 novembre, Journée internationale des droits de l'enfant, rappelle que les enfants sont eux aussi victimes — directes ou collatérales — des violences conjugales. La lutte contre les violences faites aux femmes doit inclure un volet spécifique de prévention, d'éducation et de soutien psychologique pour les enfants, via une coordination entre écoles, services sociaux et justice. La protection de l'enfance qui incombe aux départements doit être dotée d'une politique cohérente et de moyens suffisants pour agir : 3 000 enfants ne sont actuellement pas protégés faute de moyens.

Face à la montée de l'extrême droite : vigilance et résistance

La montée de l'extrême droite en France et en Europe constitue une menace directe pour les droits des femmes, des minorités et du monde du travail. Son projet est antiféministe, antisocial et autoritaire. Derrière ses discours sur la « protection des femmes », elle nie les violences systémiques, attaque les associations féministes, dénigre les mouvements syndicaux et prône le retour à un ordre patriarcal. Nous refusons cette régression réactionnaire. Pour preuve, le RN s'est encore illustré par son vote contre l'intégration de la notion de consentement dans la définition du viol, après avoir voté contre l'augmentation du SMIC, contre l'égalité salariale. Il promet dans son contre-budget lui aussi des économies sur la santé et les collectivités territoriales, plus de 5 milliards ! La lutte pour les droits des femmes est aussi une lutte antifasciste et démocratique. Faire reculer les violences sexistes et sexuelles, c'est faire reculer le patriarcat, l'extrême droite et toutes les dominations.

La CGT, avec des organisations syndicales, féministes et de défense des droits humains, réclame l'adoption immédiate d'une loi-cadre intégrale pour s'attaquer à ce continuum, dans toutes ses dimensions : prévention, éducation, accompagnement, justice, santé, sanctions, formation et suivi des agresseurs. Cette loi doit coordonner l'action de tous les ministères et garantir des moyens pérennes aux associations et services publics.



Nos revendications

1. Une loi-cadre intégrale couvrant tous les aspects de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans toutes les sphères de la société.
2. L'égalité salariale réelle : à travail égal, salaire égal.
3. Application stricte de l'accord national du 30 novembre 2018 et désignation d'un-e référent-e harcèlement doté-e de moyens.
4. Respect des obligations de santé et sécurité des employeurs inscrites dans le Code du travail.
5. Nouveaux droits pour les victimes :
 - Abrogation du jour de carence et des 10 % de rémunération en cas de CMO, notamment pour les femmes enceintes,
 - Interdiction des licenciements et révocations,
 - Autorisations spéciales d'absence rémunérées,
 - Droit à la mobilité géographique et fonctionnelle,
 - Accord automatique de la protection fonctionnelle.
 - Reconnaissance des violences comme accidents de travail.
 - Intégration obligatoire des VSST dans les DUERP.
8. Accès garanti aux soins, avec remboursement à 100 % des consultations en psychotraumatologie.

Le 22 novembre marchons pour une société débarrassée des violences

Le 25 novembre exigeons de nos employeurs, par toutes actions, des moyens pour lutter contre les VSST.
Rendons visible l'invisible ! Libérons la parole.



La Fédération CGT des services publics dépose un préavis de grève pour les 20, 21, 22, 24 et 25 novembre 2025, de 0 h à 24 h, couvrant l'ensemble des agent-es de la fonction publique territoriale, ainsi que les salarié-es du logement social, de l'eau et de la thanatologie.

Nous appelons l'ensemble des agent-es, salarié-es et citoyen-nes à se mobiliser, par l'action à partir du 20 novembre 2025, par le préavis de grève national pour : Dire STOP aux violences sexistes et sexuelles au travail et dans la société ; Exiger des actes, pas des promesses ; Défendre une société égalitaire, juste et émancipée, aux antipodes d'un patriarcat périmé et de l'extrême droite réactionnaire.

Ensemble, faisons reculer les violences, faisons avancer l'égalité.